

Le Devoir

Montréal 

ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 13 octobre 2009 relativement à l'entrée en vigueur des règlements adoptés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2009. La date d'entrée en vigueur du Règlement du conseil d'agglomération le Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) (RCG 09-017) qui apparaît est le 22 septembre 2009 alors qu'elle aurait dû se lire le 18 septembre 2009.

Montréal, le 5 novembre 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir